### AVANTAGES SPIRITUELS

Offerts aux bienfaiteurs du Sanctuaire, aux zélateurs et abonnés des Annales du T. S. Rosaire;

- Participation aux prières et bonnes œuvres des Missionnaires Oblats,
  Dans leurs communautés, une prière est faite tous les jours pour les
  bienfaiteurs vivants et défunts.
- Participation aux prières qui se font tous les jours dans le sanctuaire pour les vivants et les morts.
- 3.—Deux messes sont dites chaque semaine à l'intention des abonnés, pour les vivants et les morts. Nos abonnés peuvent appliquer à telle ou telle personne, vivante ou défunte, les mérites des 104 messes dites chaque année à leurs intentions.
- 4.—Une messe est célébrée chaque mois par chacun des Pères du Sanctuaire avec une intention spéciale pour nos abonnés vivants et défunts; une communion est faite chaque mois avec la même intention, par les autres religieux de la communauté.
- 5.—Un service solennel sera célébré chaque année, dans la première semaine de novembre, pour les parents défunts de nos abonnés.

Les recommandations de prières, publiées dans nos Annales, sont envoyées à la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, l'église du Vœu National de la France; à la Basilique de Notre-Dame de Pontmain, N.-D. de la Sainte-Espérance.

## HONORAIRES DES MESSES.

Messe basse	\$0	50
Grande messe	3	00
Massa mamistralla		50

On peut faire inscrire le nom des défunts ou de toute autre personne, sur le registre de la messe perpétuelle.

#### LAMPES

### DANS LE SANCTUAIRE DE N.-D. DU ROSAIRE.

Une lampe pour un jour	\$0	05
Une lampe pour une neuvaine	0	40
Pour les 15 lampes, représentant les 15 Mystères, par jour	0	60
Une lampe pour un mois		10
Une lampe pour un an		

# LAMPES ÉLECTRIQUES.

							l'office du Rosaire :	
Cinq lampes,	représ	sentant	cinq my	ystères,	une	heure	s \$	0.10
Quinze "	-	" les	quinze	66	66	66		0.25

#### AU SAINT-SÉPULCRE

Une lampe par jour	\$0	10
Une lampe pour une neuvaine	0	80
Une lampe pour un mois	2	20
Une lampe pour un an	24	00